

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12743
20 juin 1978
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 25 MAI 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DES PHILIPPINES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent par intérim des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à sa note PO 230 SOAF (2-2-5) du 18 mai 1978 concernant la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité relative à la "question de l'Afrique du Sud".

Les Philippines n'entretiennent pas de relations diplomatiques, économiques, culturelles, commerciales ou autres avec l'Afrique du Sud et ont invariablement appuyé, faites leurs, et observé toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la question de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement philippin ne reconnaît pas le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud et ne coopère avec lui en aucune façon.